

## Thèses de Pomeyrol 16-17 septembre 1941

Quelques pasteurs et fidèles, réunis les 16 et 17 septembre (1941) pour rechercher ensemble ce que l'Église doit dire aujourd'hui au monde, ont rédigé les thèses suivantes : ils les soumettent à l'Église Réformée de France et en proposent l'étude aux réunions pastorales, aux conseils presbytéraux et aux Synodes, demandant à Dieu qu'Il nous accorde la grâce de confesser notre foi.

**I** – Il n'est qu'un seul Seigneur de l'Église et du monde, Jésus-Christ, Sauveur et Roi. L'Église annonce à tous les hommes la royauté de ce Sauveur. En particulier, elle enseigne au monde la volonté de Dieu concernant l'ordre qui doit y régner.

*Ph. 2,9-11 ; Col 1,15-19.*

**II** – Il appartient à l'Église, en tant que communauté, de porter un jugement sur la situation concrète de l'État ou de la nation, chaque fois que les commandements de Dieu (qui sont le fondement de toute vie en commun) sont en cause. Toutefois, elle sait aussi que Dieu met à part certains hommes pour rappeler à l'Église cette tâche, ou l'exercer à sa place. En prononçant ces jugements, l'Église n'oublie pas qu'elle est elle-même sous le jugement de Dieu. Elle se repent de ses trahisons et de ses silences.

*Jr 1,4-9 ; Ez 3,17 ; Dn 9, 4-19 ; Ac 4, 24-31 ; 1 P 4,17.*

**III** – Ce ministère de l'Église à l'égard du monde trouve normalement son expression dans la prédication de la Parole de Dieu ; il s'exprime aussi par les résolutions et mandements des Synodes et autres corps ecclésiastiques, et s'il le faut, par leurs interventions auprès des autorités responsables de la vie du pays.

**IV** – La Parole de l'Église au monde est fondée sur tout ce que la Bible dit de la vie des communautés humaines, notamment dans les dix commandements et dans l'enseignement biblique sur l'État, son autorité et ses limites. L'Église rappelle donc à l'État et à la société les exigences de vérité et de justice qui sont celles de Dieu à l'égard de toute communauté.

*Pr 14, 34 ; 1 Tm 2, 1-4 ; 1 P 2,13-14.*

**V** – L'Église reconnaît l'autorité de l'État voulu par Dieu pour le bien commun, elle exhorte ses membres à accomplir loyalement leurs devoirs de citoyens, elle leur rappelle que tout chrétien doit obéissance à l'État, étant bien entendu que cette obéissance est ordonnée et subordonnée à l'obéissance absolue due à Dieu seul. La parole de Dieu exerce son commandement et son contrôle sur toute obéissance rendue aux hommes.

*Ac 4, 12 ; Ac 5,29 ; Rm 13, 1-4*

**VI** – Tout en reconnaissant que les exigences du bien commun peuvent imposer certaines mesures d'exception, l'Église rappelle que la mission de l'État est d'assurer à chaque citoyen un régime de droit garantissant les libertés essentielles, excluant toute discrimination injuste, tout système de délation et tout arbitraire,

en particulier dans le domaine de la justice et de la police.

*2 Ch 19, 6-7 ; Qo 5, 7-8 ; Am 5, 15 et 24 ; Rm 13,4.*

**VII** – Fondée sur la Bible, l'Église reconnaît en Israël le peuple que Dieu a élu pour donner un Sauveur monde et pour être, au milieu des nations, un témoin permanent du mystère de sa fidélité. C'est pourquoi, tout en reconnaissant que l'État se trouve en face d'un problème auquel il est tenu de donner une solution, elle élève une protestation solennelle contre tout statut rejetant les Juifs hors des communautés humaines.

**Rm 11, 1-36**

**VIII** – Dénonçant les équivoques, l'Église affirme qu'on ne saurait présenter l'inévitable soumission au vainqueur comme un acte de libre adhésion. Tout en acceptant les conséquences matérielles de la défaite, elle considère comme une nécessité spirituelle la résistance à toute influence totalitaire et idolâtre.

*Ez 28, 2-9 ; Dn 3 ; Mt 5, 37 ; He 12,4.*